

PROJET DE LOI

adopté

le 15 mai 2008

N° 88
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation du règlement de la Commission intergouvernementale concernant la sécurité de la liaison fixe trans-Manche.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 500, 684 et T.A. 104.

Sénat : 202 et 285 (2007-2008).

Article unique

Est autorisée l'approbation du règlement de la Commission intergouvernementale concernant la sécurité de la liaison fixe trans-Manche, signé à Londres le 24 janvier 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 2008.

Le Président,

Signé : Christian PONCELET

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 500 (AN, 13^{ème} législ.).